



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Prestations de maintenances multi techniques pour le GHT 36

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 12 novembre 2026 à 12:00

Groupeement Hospitalier de Territoire de l'Indre
216 avenue de Verdun
BP 585
36000 Châteauroux CEDEX 19

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Prestations de maintenances multi techniques pour le GHT 36
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	22
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	4 ans
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	6
2 - Conditions de la consultation.....	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes	6
3 - Conditions relatives au contrat.....	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
La durée du contrat est fixée au CCAP	6
3.2 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire	7
5.2 - Visites sur site	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
6.1 - Transmission électronique	9
6.2 - Transmission sous support papier	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	11
7.3 - Suite à donner à la consultation	11
7.4 - Réunion de lancement des prestations.....	12
8 - Renseignements complémentaires.....	12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
8.2 - Procédures de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des prestations de maintenances multi techniques pour le GHT 36.

Le pouvoir adjudicateur est le:

CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC (36)
Etablissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de
l'Indre 216, avenue de Verdun - BP 585
36019 CHATEAUROUX Cedex
Mail : achats.gh36@chchateauroux.fr
SIRET : 263 6000 33 000 17

Lieu(x) d'exécution :

GHT 36 (annexe 1 au CCAP)
36000 Châteauroux

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec montant maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 22 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Montant Max HT
01	Maintenances préventives et curatives des groupes électrogènes et auxiliaires - Dispositifs mécaniques et électriques - Marque SDMO et LEPRON - GHT 36	600 000,00€
02	Maintenances préventives et curatives des groupes électrogènes et auxiliaires - Dispositifs mécaniques et électriques - Marque CATERPILLARD & PRAMAC - G.H.T. 36	200 000,00€
03	Maintenances préventives et curatives des onduleurs - Multi marques - G.H.T 36	150 000,00€
04	Maintenances préventives et curatives des onduleurs - Marque LEGRAND - G.H.T 36	20 000,00€
05	Maintenances préventives et curatives des installations haute tension et basse tension - Multi marques - G.H.T. 36	200 000,00€
06	Maintenances préventives et curatives des installations haute tension et basse tension - Marque SOCOMEC - G.H.T. 36	30 000,00€
07	Maintenances préventives et curatives des systèmes de sécurité incendie - GHT 36 - Marque CHUBB -SICLI	1 500 000,00€
08	Maintenances préventives et curatives des systèmes de sécurité incendie - GHT 36 - Marque DEF	1 000 000,00€
09	Maintenances préventives et curatives des systèmes de sécurité incendie - GHT 36 - Marque SIEMENS	500 000,00€
10	Maintenances préventives et curatives des systèmes de sécurité incendie - GHT 36 - Marque FINSECUR	100 000,00€

11	Maintenance préventives et curatives des systèmes de sécurité incendie - GHT 36 - Marque ESSER, EATON, MERLIN GERIN	250 000,00€
12	Maintenances préventives et curatives des moyens de secours contre l'incendie - GHT 36	500 000,00€
13	Maintenances préventives et curatives de portes, portails et barrières automatiques - G.H.T. 36	300 000,00€
14	Maintenances préventives et curatives des chariots repas et chariots navettes de remise en température - GHT 36	500 000,00€
15	Maintenances préventives et curatives des systèmes de traitement d'eau (adoucisseurs, bacs à saumure, vannes programmable, vannes de cépage, osmoseurs, bâches de stockage) - G.H.T. 36	300 000,00€
16	Maintenance des chaudières gaz - G.H.T 36	100 000,00€
17	Maintenance et entretien des matériels pour les espaces verts - G.H.T 36	10 000,00€
18	Maintenance des compresseurs d'air - GHT 36	50 000,00€
19	Maintenances préventives et curatives des autocommutateurs et équipements DECT Centre Départemental Gériatrique de l'Indre	100 000,00€
20	Maintenances préventives et curatives des autocommutateurs et équipements DECT de l'EHPAD de Vatan « Le bois Rosier »	30 000,00€
21	Maintenances préventives et curatives des autocommutateurs et équipements DECT du CH de LEVROUX	10 000,00€
22	Maintenances préventives et curatives des autocommutateurs et équipements DECT CH de Valençay	30 000,00€

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
1 et 2	31121000-0	Groupes électrogènes
3 et 4	50532400-7	Services de réparation et d'entretien de matériel de distribution électrique
5 et 6	45315400-2	Installations haute tension
7 à 11	50413200-5	Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie
12	35111200-7	Équipement de lutte contre l'incendie
13	50710000-5	Services de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques de bâtiment
14	50883000-8	Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration
15	50800000-3	Services divers d'entretien et de réparation
16	50531100-7	Services de réparation et d'entretien de chaudières
17	50530000-9	Services de réparation et d'entretien de machines

18	50531300-9	Services de réparation et d'entretien de compresseurs
19 à 22	50330000-7	Services d'entretien de matériel de télécommunications

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

3.2 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du CCAP qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
 - annexe 1 : Liste des établissements partis du GHT 36
 - annexe 2 : le bordereau de prix pour chacun des lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
 - annexe 1 : inventaires pour chacun des lots
 - annexe 2 : gamme de maintenance pour certains lots

Il est remis gratuitement à chaque candidat par le biais du profil acheteur sur la plateforme AWS <https://www.marches-publics.info/>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'émettre aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Formulaire DC1 et DC2
KBIS en cours de validité
Attestations sociales et fiscales à jour

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des prestations exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Les candidats devront présenter les agréments ou certifications propres à leurs établissements, fonction de leur activité (QUALIBAT ...).	Oui

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Bordereau de prix (annexe 2 du CCAP)	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Les Certifications officielles constructeurs (Spécifique Lots 1 et 2)	Oui
Les licences des logiciels de tests des divers appareillages HT/BT (Spécifique Lots 3 et 4)	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Afin d'appréhender et dimensionner son offre à l'égard des équipements/installations objets du présent marché, les candidats ont la possibilité d'exprimer une demande de visite sur site via le profil acheteur en indiquant le(s) lot(s) concerné(s).

Celle-ci demeure ainsi facultative.

Le candidat est invité à prendre contact avec les responsables techniques de chaque établissement du GHT 36 aux adresse mails suivantes :

Pour le Centre Hospitalier de Châteauroux - Le Blanc - site de Châteauroux:
Coordonnées: stech@ch-chateauroux.fr

Pour le Centre Hospitalier de Châteauroux -Le Blanc - site de Le Blanc -
Coordonnées: sylvain.pasquet@ch-chateauroux.fr

Pour le Centre Hospitalier de la Tour Blanche Issoudun:
Coordonnées: Benoit.boeuf@ch-issoudun.fr

Pour le Centre Hospitalier du Val de l'Indre - site de Buzançais:

Coordonnées: technique@ch-buzancais.fr

Pour le Centre Hospitalier de Valençay:

Coordonnées: serv.tech@hlvalancay.fr

Pour le Centre Hospitalier de Levroux:

Coordonnées: t.bordat@hl-levroux.fr

Pour l'EHPAD Le Bois Rosier de Vatan:

Coordonnées: technique@ehpad-vatan.fr

Pour le Centre Départemental Gériatrique de l'Indre:

Coordonnées: serv.tech@cdgi36.fr

Pour le Centre Hospitalier de la Châtre :

Coordonnées: vincent.denibeaue@ch-lachatre.fr

Pour le Centre Hospitalier du Val de l'Indre - Site de Chatillon sur Indre:

Coordonnée: service.technique@ch-chatillon.fr

Pour l'EHPAD Résidence de la Brenne - Mezières en Brenne:

Coordonnées: service.technique@ch-chatillon.fr

Pour l'EHPAD Résidence l'Ozance Clion sur Indre :

Coordonnées: ehpad.clion.atelier@orange.fr

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde » et « ne pas ouvrir », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CH Châteauroux - Le Blanc
216 avenue de Verdun
BP 585
36000 Châteauroux CEDEX 19

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est fortement recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : jeudi 12 Novembre 2026 à 12:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des offres, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Toute offre inacceptable, irrégulière ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour l'ensemble des lots :

Critères	Pondération
1- Valeur technique appréciée sur la base des éléments attendus et portés au mémoire technique	50 points
- Qualité de l'organisation et des moyens dédiés à la réalisation des prestations (moyens techniques et matériels, organisation, délais d'exécution des prestations, calendrier, délais d'intervention, ...)	30 points
- Qualité des moyens humains (CV, qualification/habilitation des techniciens, références similaires, effectifs et disponibilités, ...)	20 points
2- Prix des prestations	40 points
- Coût de maintenance forfaitaire (maintenance préventive)	20 points
- Coût horaire de main d'œuvres (maintenance curative)	5 points
- Coût unitaire de déplacement (maintenance curative)	5 points
- Taux de remise catalogue (maintenance curative)	10 points
3- Performances en matière de protection de l'environnement et démarche RSE	10 points
- Gestion et réduction des déchets (tri sur site, traçabilité des déchets, valorisation recyclage, réduction des déchets, ...)	5 points
- Gestion des produits et substances à impact environnemental (tri sur site, traçabilité des déchets, valorisation recyclage, réduction des déchets, ... des fluides, huiles, ...)	5 points

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les candidats évincés seront notifiés via le profil acheteur.

La mise au point n'a nullement pour objet de négocier ou porter des modifications substantielles.

7.4 - Réunion de lancement des prestations

En égard de l'objet du marché et de la nature des installations, équipements à entretenir, chaque établissement a réservé des créneaux permettant le lancement des prestations.

Les chargés de suivi d'exécution et les équipes techniques dédiées à l'exécution du marché devront impérativement se rendre disponibles sous peine de se voir imputer une pénalité forfaitaire de 100 € sans justification préalable.

Cette réunion permettra de mener les états des lieux entrants des installations et équipements à entretenir dans le cadre du marché.

Cette information sera communiquée lors de la mise au point du marché.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Limoges
1 cours Vergniaud
87000 LIMOGES CEDEX
Tél : 05 55 33 91 55
Télécopie : 05 55 33 91 60
Courriel : greffe.ta-limoges@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Limoges
1 cours Vergniaud
87000 LIMOGES CEDEX
Tél : 05 55 33 91 55
Télécopie : 05 55 33 91 60
Courriel : greffe.ta-limoges@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Limoges
1 cours Vergniaud
87000 LIMOGES CEDEX
Tél : 05 55 33 91 55
Télécopie : 05 55 33 91 60
Courriel : greffe.ta-limoges@juradm.fr